

ARRÊTÉ N° 09 -2026
COMMUNE DE CHÂTEAUVIEUX

portant délégation de fonction à
Monsieur Michel TEXIER, premier adjoint

Le Maire de la Commune de CHÂTEAUVIEUX ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2122-18 ;

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 et l'élection en qualité de premier adjoint de Monsieur Michel TEXIER ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'ensemble de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à un adjoint au maire ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonction, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, est confiée à Monsieur Michel TEXIER, premier adjoint au maire, pour les domaines suivants :

- Voirie (goudronnage après établissement de devis auprès d'entreprises spécialisées et suivi des travaux, dispositifs de ralentissement, élagage, curage, sectorisation du déneigement) ;
- Travaux divers ;
- Travaux d'entretien courant des bâtiments communaux ;
- Achat de petit matériel d'entretien courant ;
- Relations avec l'agent technique, recrutement et suivi du personnel saisonnier ;
- Prévention : relations avec les bureaux de contrôle ;
- Fleurissement et décorations diverses.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Michel TEXIER, 1^{er} adjoint, à l'effet de signer les documents et courriers consignés à l'article 1, ainsi que tous documents en l'absence de Monsieur le Maire.

Ces fonctions seront celles prévues à l'article 1 ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : En application des dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes ;
- Monsieur le Comptable ;
- Monsieur Michel TEXIER, Adjoint au Maire.

À CHÂTEAUVIEUX, le 2 avril 2026

Le Maire,
Jean-Baptiste AILLAUD



Publication le : 02 AVR. 2026